

Bruxelles, le 6.12.2017 C(2017) 8166 final

ANNEX 1

ANNEXE

de la

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

concernant l'adoption du programme de travail pour 2018, valant décision de financement, dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en ce qui concerne le recours à l'assistance technique opérationnelle

FR FR

Annexe

1. PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

1.1. Ligne budgétaire 11 06 63 01

Assistance technique opérationnelle à l'initiative de la Commission

Base juridique:

- règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant les règlements du Conseil (CE) n° 2328/2003, (CE) n° 861/2006, (CE) n° 1198/2006 et (CE) n° 791/2007 et le règlement (UE) n° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil¹, et notamment ses articles 23 et 92,
- règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, et notamment son article 58.

1.1.1. FAME: service d'assistance technique pour le réseau de suivi et d'évaluation du FEAMP

Objet des marchés envisagés	Les Fonds ESI reposent sur une «orientation sur les résultats» plus marquée. Dans le cas du FEAMP, cet aspect a été encouragé par la mise en place d'un nouveau système commun de suivi et d'évaluation, qui nécessitera la réalisation de nouvelles fonctions et tâches d'évaluation de la part de la Commission et des États membres. Pour y parvenir, un effort à long terme devra être consenti afin de renforcer progressivement les capacités permettant de relever efficacement ce défi. Cet effort devrait être réalisé conjointement avec les États membres afin d'encourager une culture d'évaluation renforcée, tant au sein de la DG MARE que dans les États membres. Ce marché prévoit la fourniture de services de soutien visant à aider la Commission à exécuter une série de tâches liées à ce nouveau système de
	suivi et d'évaluation et à remplir les nouvelles obligations contenues dans le règlement portant dispositions communes.
Type de marché	Contrat de service (renouvellement du contrat existant)
Budget indicatif	1 000 000 EUR
Mise en œuvre	Cette action sera mise en œuvre par la DG MARE.
Calendrier indicatif	Renouvellement du contrat de service au cours du 2 ^e trimestre de 2018

JO L 149 du 20.5.2014, p. 1.

1.1.2. Unité de soutien pour le réseau européen des zones de pêche (FARNET II)

Objet des marchés envisagés	(FARNET II) a été mise en place. Elle sera chargée de soutenir la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans les zones de pêche. Sa mission consistera à renforcer les capacités des GALP et des autorités de gestion, à diffuser les informations, à échanger les expériences et les bonnes pratiques et à promouvoir la coopération entre les partenariats locaux.
	Le réseau coopérera avec les organismes chargés de la mise en réseau et de l'assistance technique pour le développement local, mis en place pour le FEDER, le FSE et le Feader, en ce qui concerne les activités de développement local et la coopération transnationale.
Type de marché	Contrat de service (renouvellement du contrat existant)
Budget indicatif	2 000 000 EUR
Mise en œuvre	Cette action sera mise en œuvre par la DG MARE.
Calendrier indicatif	Renouvellement du contrat de service au cours du 2 ^e trimestre de 2018

1.1.3. Services et fournitures informatiques

Objet des marchés envisagés	Développement, maintenance et hébergement des applications informatiques afin de soutenir la mise en œuvre du FEAMP, et fourniture du matériel informatique requis pour ces applications
Type de marché	Environ 15 contrats spécifiques seront attribués conformément au contrat- cadre de la direction générale de l'informatique (DIGIT).
Budget indicatif	800 000 EUR
Mise en œuvre	Une partie des crédits fera l'objet d'une codélégation accordée à la DG EMPL, à la DG REGIO et à la DIGIT.
Calendrier indicatif	Conclusion de contrats spécifiques tout au long de l'année 2018

1.1.4. Plateforme de conseil fi-compass

Objet des marchés envisagés	Contribution de la DG MARE à une plateforme d'assistance technique (ficompass) qui sera fournie par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour la mise en place d'un cadre unique d'assistance technique et de services de conseil pour les instruments financiers des Fonds ESI
Type de marché	Contrat spécifique au titre du contrat-cadre pour 2014-2020 conclu entre la DG REGIO et la BEI
Budget indicatif	180 000 EUR
Mise en œuvre	Cette action sera mise en œuvre par voie de codélégation en faveur de la DG REGIO sur la base d'un SLA entre les DG REGIO/MARE/EMPL et la DG AGRI.

Calendrier indicatif Conclusion des contrats spécifiques au cours du 1^{er} semestre de 2018.